



Amnesty International

informations mensuelles internationales

Vol. VII, n° 1

Janvier 1977



1977
Année du
prisonnier
d'opinion

OUVERTURE DE L'ANNÉE DU PRISONNIER D'OPINION

Lors d'une conférence de presse tenue à Londres le 8 décembre, M. Garfield TODD, ancien premier ministre de Rhodésie, a ouvert l'Année du prisonnier d'opinion d'AI en signant une pétition mondiale pour la libération de tous les prisonniers d'opinion. Ont signé après lui Lord AVEBURY, pair du Royaume-Uni, et les anciens prisonniers d'opinion Martin SOSTRE (Etats-Unis d'Amérique), Vadim DELAUNAY (Union soviétique), Angela SEIXAS (Brésil) et Didymus MUTASA (Rhodésie).

La conférence était présidée par le professeur Mumtaz SOYSAL, vice-président du Comité exécutif international d'AI et ancien prisonnier d'opinion en Turquie.

Des dizaines de millions de personnes dans le monde entier ont eu connaissance de l'ouverture de l'Année du prisonnier d'opinion. Les sections nationales d'AI ont organisé des campagnes de presse en Autriche, au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et aux Etats-Unis d'Amérique. En Italie et en Suisse, Martin ENNALS, secrétaire général d'AI, a été présent lors des séances d'ouverture. Les syndicats italiens ont promis leur appui, tout comme l'avaient fait un peu avant eux la Fédération internationale des travailleurs de l'industrie métallurgique, la Confédération internationale des syndicats libres et l'Internationale socialiste.

En Espagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas, l'ouverture de l'Année du prisonnier d'opinion a été marquée par l'exposition de quinze affiches offertes par des artistes de réputation internationale comme Juan Miró et Alexander Calder.

En Suède, les membres et sympathisants

d'AI ont défilé dans les rues de Stockholm, s'arrêtant devant les ambassades de tous les pays où sont détenus des prisonniers d'opinion pour demander leur libération immédiate.

La section nigériane d'AI a organisé un séminaire spécial consacré aux droits de l'homme.

A Paris, le metteur en scène Costa GAVRAS et la chanteuse Joan BAEZ ont participé avec d'anciens prisonniers d'opinion et avec Marie-José PROTAIS, membre du CEI, à l'ouverture de l'Année du prisonnier d'opinion.

M. Gaston THORN, premier ministre du Luxembourg, a écrit un article spécial pour le journal *Le Monde*.

Le professeur Soysal a pris la parole lors d'une réunion spéciale organisée à Dublin (Irlande).

AI a reçu des messages de soutien pour l'Année du prisonnier d'opinion, notamment de l'ancien prisonnier d'opinion soviétique Leonid PLIOUCHTCH, du poète iranien et ancien prisonnier Reza BARAHENI, du premier ministre de l'Australie du Sud Donald DUSTANT et de la Fédération syndicale norvégienne. Les *Informations* du mois de février donneront des détails sur les actions menées dans d'autres pays.

Au cours de l'année 1977, AI s'efforcera d'obtenir partout de l'appui pour accroître l'efficacité de son travail quotidien au service des droits de l'homme.

Pour reprendre les termes employés par Leonid Plouchtch dans le message par lequel il annonçait son appui à l'Année du prisonnier d'opinion, «le combat pour les droits de l'homme est le combat pour la survie de notre civilisation». □

Toutefois, l'amiral Sudomo a déclaré qu'afin de fournir des possibilités d'emploi aux détenus libérés, le gouvernement projetait de créer des centres de réinstallation à Sumatra, à Kalimantan et à Sulawesi pour ceux qui étaient originaires de ces régions. Mais les prisonniers libérés originaires de Java, île à forte densité de population, seraient envoyés à Buru et dans d'autres îles.

Il a ajouté qu'après leur retour dans la société, les prisonniers libérés auraient encore à fournir aux pouvoirs publics l'assurance, sous forme d'actions concrètes, qu'ils avaient abandonné l'idéologie communiste. Il a annoncé que la presse serait en mesure de se rendre à Buru au cours de l'année 1977. □

QUATRE PRISONNIERS LIBÉRÉS EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Le 10 décembre, on a appris que quatre prisonniers politiques fort connus avaient été libérés en Tchécoslovaquie. Il s'agit de Milan HÜBL, Jiri MULLER, Antonin RUSEK et Jaroslav SABATA, qui tous avaient appuyé la politique de réformes d'Alexandre DUBCEK en 1968. Ils ont été libérés, avec une période d'épreuve de trois ans, avant l'expiration de leur peine.

Les quatre hommes figuraient parmi les 46 partisans du mouvement de réforme de 1968 inculpés et jugés pour subversion en 1972. Ils sont les derniers des 46 à être libérés.

AI a manifesté aux autorités tchécoslovaques sa satisfaction au sujet de ces libérations et a ajouté qu'elles étaient doublement bienvenues, la nouvelle en étant parvenue le 10 décembre, date d'ouverture de l'Année du prisonnier d'opinion. □

AI PUBLIE UN DOCUMENT SUR LE GUATEMALA

Dans un document de dix-sept pages publié en décembre 1976, AI déclare que depuis 1966 ENVIRON 20 000 personnes sont détenues sans procès ou ont été exécutées au Guatemala.

Le document cite des déclarations faites par divers membres du gouvernement guatémaltèque qui ont justifié les exécutions comme étant la réaction des pouvoirs publics aux actes criminels commis par la gauche et par des criminels de droit commun. Il donne un aperçu de la pratique des exécutions en masse, sans procès, de dissidents politiques, de criminels de droit commun et d'anciens criminels, après une détention non ordonnée par des tribunaux, dans des locaux dépendant des forces de sécurité officielles ou de groupes paramilitaires. Ces groupes exercent leur activité au su des autorités et, parfois, en coopération étroite avec elles.

Les nombreuses disparitions et exécutions sommaires sont de pratique courante depuis qu'ont commencé les opérations dirigées contre les activités de guérilla de gauche vers la fin des années soixante. Le document traite aussi de l'organisation d'escadrons de la mort, formés principalement de civils, par exemple la Mano Blanca (la main blanche), et précise que «pour la première fois, des civils ont été

(suite en p. 4, col. 3)

PROGRAMME INDONESIEN DE LIBÉRATIONS ET DE TRANSFERTS

Le chef d'état-major du KOPKAMTIB, qui est l'agence indonésienne de sécurité de l'Etat, a annoncé un programme de libération de détenus ou de transferts dans d'autres îles, et notamment dans l'île de Buru.

Au cours de la deuxième moitié de l'année 1976, AI a organisé des campagnes internationales de protestation contre la politique constante du gouvernement indonésien consistant à envoyer des prisonniers libérés à Buru, ce qui équivalait à leur bannissement - dans bien des cas à une distance de plus de mille kilomètres de leurs foyers et de leurs familles.

Le nouveau programme a été annoncé à l'occasion d'une cérémonie qui a eu lieu le 1er décembre au quartier général de l'armée indonésienne à Djakarta pour marquer la libération, le même jour, de deux mille cinq cents prisonniers détenus sans jugement en liaison avec la tentative de coup d'Etat de 1965. Sur ce total, il y avait 1 430 personnes détenues à Sumatra, 863 à Java, 83 à Kalimantan, 80 à Sulawesi et 80 à Maluku.

Environ 150 de ces détenus libérés assistaient à la cérémonie et ont prêté serment d'allégeance au gouvernement. Parmi les personnes libérées, il y aurait des étudiants, d'anciens fonctionnaires, un journaliste âgé de 72 ans et neuf anciens membres du mouvement interdit des femmes indonésiennes appelé GERWANI. Il n'a été possible d'obtenir ni les noms ni d'autres détails au sujet des personnes libérées.

Ont également assisté à la cérémonie les ambassadeurs ou chargés d'affaires des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Japon, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et du Royaume-Uni, ainsi que le conseiller de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne.

Lors d'une conférence de presse réunie après la cérémonie, l'amiral SUDOMO, chef de la sécurité, a déclaré que les prisonniers libérés pouvaient rentrer chez eux. Il a ajouté que 30 934 prisonniers restaient en détention. La plupart d'entre eux seraient libérés au cours des trois prochaines années, et les procès de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir directement pris part à la tentative de coup d'Etat seraient achevés à la fin de l'année 1978.

IRLANDE: RECOURS CONTRE DES CONDAMNATIONS À MORT

Le 9 décembre dernier, la cour suprême de la République d'Irlande a examiné le recours formé contre les condamnations à mort de Noel et Marie MURRAY.

En première instance, M. Murray avait été déclaré coupable de crime capital. La cour suprême a estimé qu'il n'était coupable que d'homicide, passible d'une peine de prison à perpétuité. La cour a estimé en outre que le verdict prononcé contre Mme Murray n'était pas suffisamment fondé et a ordonné qu'elle soit jugée à nouveau.

Le nouveau procès aura sans doute lieu au début de cette année. Si Mme Murray est à nouveau déclarée coupable de crime capital, elle risque à nouveau une condamnation à mort.

Les époux Murray avaient été condamnés à mort en juin 1976 après avoir été déclarés coupables du meurtre d'un agent de police (*Informations*, décembre 1976). □

PROJET DE LOI URUGUAYEN SUR LE «DANGER POUR L'ÉTAT»

Le conseil d'Etat uruguayen étudie actuellement un projet de loi concernant le «danger pour l'Etat», qui sanctionnerait de peines pouvant aller jusqu'à 6 ans de prison «la propension à commettre un crime», même s'il n'y a pas eu commencement d'exécution. On s'attend à ce que ce projet soit adopté par le conseil, organe législatif du pays, et entre en vigueur sans délai.

Le texte du projet s'inspire de la législation concernant le vagabondage et la mendicité et sera applicable aux adversaires politiques.

Les personnes susceptibles d'être déclarées «dangereuses pour l'Etat» sont celles qui, sans commettre de délits, manifestent une propension à violer le code pénal militaire parce qu'elles croient en une «idéologie de violence» (comme le marxisme), qu'elles frayent avec des délinquants politiques ou fréquentent des lieux où ceux-ci se réunissent ou qu'elles portent atteinte à la confiance, «à l'intérieur ou à l'extérieur du pays», dans les efforts du gouvernement visant à «rétablir les valeurs de la nation».

Le projet prévoit la création de tribunaux spéciaux présidés par des juges civils, qui seront chargés de décider du «danger» que présente une personne donnée, et dont les décisions seront sans appel. Les peines prévues vont de l'assignation à résidence avec obligation de se présenter aux autorités à six ans de prison avec travaux forcés.

Les tribunaux considèrent comme preuve de culpabilité la collecte d'argent pour secourir les familles de prisonniers politiques, de même que le fait d'assurer la défense de personnes accusées de délits politiques. L'un des quelques rares avocats uruguayens qui continuaient à assurer cette défense, Mario DELL'ACQUA, a été arrêté récemment. Il s'occupait notamment de 25 prisonniers politiques.

Le 25 novembre, *AI* a déclaré que ce projet de loi constituait une tentative visant à conférer un semblant de légalité à des violations caractérisées du droit, ajoutant que, du fait des termes généraux dans lesquels est conçu le projet et en raison de la législation militaire actuelle appliquée à des civils, presque tous les citoyens uruguayens peuvent être visés par ce texte.

• *AI* demande une enquête sur des arrestations: Le 25 novembre aussi, *AI* adressait un appel au gouvernement uruguayen, lui demandant d'ordonner une enquête indépendante

sur les circonstances dans lesquelles les forces armées uruguayennes auraient arrêté à Montevideo, à la fin du mois d'octobre, 62 personnes.

Les autorités ont fait connaître les noms de 14 personnes arrêtées, mais selon les renseignements recueillis par *AI*, ces personnes ont été enlevées à Buenos Aires, capitale de l'Argentine, il y a quelque temps, dans certains cas en présence de témoins. □

UN ANCIEN MINISTRE AURAIT ÉTÉ EXÉCUTÉ EN GUINÉE

Selon des informations qui sont parvenues à *AI*, M. Diallo TELLi, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et ancien ministre de la justice de la Guinée, aurait été exécuté en novembre 1976. Il était en prison depuis juillet, inculpé de participation à une prétendue conspiration fomentée en mai contre le gouvernement du président Sékou TOURÉ.

Tandis qu'il était en prison avec un grand nombre d'autres prétendus conspirateurs, M. Telli aurait «avoué» sa participation au complot.

Le complot aurait été fomenté par les Foulah, groupe ethnique important dont fait partie M. Telli. Le gouvernement comprend essentiellement des membres du groupe ethnique des Malinké.

AI avait antérieurement envoyé un télégramme au siège de l'OUA à Addis Abeba pour lui demander d'intervenir en faveur de M. Telli.

Diallo Telli était secrétaire général de l'OUA de 1964 à 1972, date à laquelle il est retourné en Guinée pour entrer dans le gouvernement du président Touré en qualité de ministre de la justice. □

TROIS KURDES EXÉCUTÉS EN IRAK

Le 8 décembre 1976, *AI* a écrit à M. AHMED HASSAN AL BAKR, président de l'Irak, pour exprimer sa «profonde inquiétude» au sujet de l'exécution de trois Kurdes, CHIHAB CHEIKH NOURI, JAAFAR ABDUL WAHID et ANOUAR ZORAB (ou ANOUAR BRIZO), qui auraient été pendus dans la prison d'Abou Ghreib le 23 novembre.

Ces trois hommes, accusés d'avoir constitué un parti politique illégal, avaient été jugés par un tribunal révolutionnaire en juillet. Cinq autres ont été condamnés à des peines de prison et tous ont été adoptés par *AI* en septembre - à l'exception d'Anouar Zorab, dont le nom d'avait été communiqué à *AI* que tardivement (*Informations*, octobre 1976).

Selon les renseignements reçus par *AI*, les prisonniers auraient été torturés au cours des interrogatoires, jugés à huis clos sans avocat, et ceux qui ont été condamnés à mort n'ont pas été autorisés à se pourvoir en appel.

AI a demandé instamment au gouvernement irakien de permettre à une commission d'enquête indépendante d'examiner toutes les allégations de torture et de garantir le droit de représentation par un défenseur ainsi qu'un procès équitable à tous les prisonniers. *AI* a aussi demandé au gouvernement irakien de reviser son point de vue en ce qui concerne la peine de mort et d'envisager l'abolition de la peine capitale, ou tout au moins la réduction de nombre des crimes ou délits passibles de la peine de mort et d'accorder le droit de recours aux personnes condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire. □

DE NOUVEAUX CAS DE DÉCÈS APRÈS ARRESTATION EN AFRIQUE DU SUD

Tandis que les arrestations se poursuivent en Afrique du Sud, on apprend le décès, en décembre, de deux autres personnes arrêtées (*Informations*, décembre 1976). L'ingénieur Wellington TSHAZIBANE est mort dans les heures qui ont suivi son arrestation par la police de sûreté le 10 décembre dernier.

Cinq jours plus tard, George BOTHA, instituteur âgé de 30 ans, est mort lui aussi alors qu'il était détenu par la police à Port Elizabeth.

Les autorités soutiennent que les deux hommes se sont suicidés.

Plus de 430 personnes seraient actuellement détenues en vertu de la législation sud-africaine relative à la sécurité. Sur ce total, il y a plus de 140 personnes détenues préventivement en vertu de la loi sur la sécurité intérieure.

• **Syndicalistes assignés à résidence:** En novembre dernier, les autorités sud-africaines ont assigné à résidence 25 militants des droits syndicaux et des droits de l'homme. Parmi les personnes arrêtées se trouvent Sipho KUBHEKA et Gavin ANDERSON, responsables du syndicat des ouvriers de la métallurgie et des industries connexes, Loet DOUWES-DEKKER, président de l'Urban Training Project de Johannesburg, et John COPELYN, secrétaire du Trade Union Advisory and Coordinating Council de Durban.

Les autorités ont aussi, le 30 novembre, assigné à résidence un ancien membre du secrétariat international d'*AI*, Eric ABRAHAM, âgé de 22 ans, journaliste au Cap et correspondant occasionnel de la British Broadcasting Corporation (BBC) et de plusieurs journaux européens.

Ces assignations à résidence en vertu de la loi sur la sécurité intérieure ont été décrétées pour une durée de 5 ans. Elles imposent des restrictions sévères à la liberté de mouvement des intéressés et à leurs contacts sociaux et interdisent la publication de leurs déclarations ou de leurs écrits. Il en résulte que de nombreuses personnes assignées à résidence ne peuvent plus continuer d'exercer leurs activités ordinaires. □

AI PROTESTE CONTRE DES EXÉCUTIONS EN ÉTHIOPIE

Le 19 novembre 1976, *AI* a envoyé au général Teferi BENTE, chef de l'Etat éthiopien, un télégramme pour protester contre l'exécution de 50 personnes au cours du mois de novembre. Les victimes de ces exécutions avaient été accusées de divers «crimes contre-révolutionnaires» et avaient été condamnées par des tribunaux militaires.

Depuis la chute de l'empereur Haïlé Sélassié en 1974, le conseil militaire provisoire (le Derg) a promulgué, et ultérieurement complété, un code pénal aux termes duquel des tribunaux militaires peuvent prononcer la peine de mort pour un grand nombre de délits. Parmi ces délits figurent les «crimes économiques» (tels que la spéculation), la corruption, le fait de quitter illégalement le pays et celui de «sympathiser avec des organisations anti-révolutionnaires».

Plusieurs milliers d'Éthiopiens sont détenus dans des conditions très précaires. Parmi eux se trouvent des étudiants, des femmes apparentées à l'empereur déposé, des enseignants, des syndicalistes, des paysans ainsi que des parents de prétendus adversaires du régime. Des centaines d'autres suspects auraient été tués au cours des derniers mois et il y a eu des allégations de torture. □

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication à un prisonnier. Il importe, dans l'intérêt du prisonnier, que les messages adressés aux autorités soient rédigés avec soin et en termes courtois et qu'ils ne procèdent jamais d'un parti pris.

Joseph Henry MENSAH - Ghana

Joseph Henry MENSAH a été arrêté en septembre 1975 après la publication d'une brochure critiquant la politique économique du gouvernement du général Ignatius ACHEAMPONG.

Economiste ghanéen fort connu, M. Mensah avait été ministre des finances du gouvernement de M. Kofi BUSIA de 1969 jusqu'au moment où ce gouvernement a été renversé par le coup d'Etat du général Acheampong en janvier 1972. M. Mensah fut alors arrêté et adopté par AI durant sa détention sans procès, qui prit fin en juillet 1973.

Après sa libération, il a exercé une activité commerciale au Ghana et les mesures économiques prises par le gouvernement militaire pour résoudre la crise économique du pays lui paraissaient de plus en plus malencontreuses.

Peu après sa deuxième arrestation, en 1975, il a signé, en présence de la police, une déclaration par laquelle il admettait être l'auteur de la brochure qui préconisait une libre discussion de la politique économique. Dans cette déclaration signée, il a nié que les deux collègues arrêtés avec lui, MM. Kwame KARIKARI et Ibrahim Codjoe QUAYE, aient été mêlés en quoi que ce soit à la rédaction de la brochure. Il a toutefois été accusé de sédition et ses deux collègues ont été inculpés pour complicité.

Le procès des trois a eu lieu en octobre 1975 et la défense était assurée par un groupe d'avocats ghanéens particulièrement compétents. M. Mensah a nié avoir jamais eu l'intention de soulever la population du Ghana contre le gouvernement, mais il a déclaré qu'il était temps de rendre au peuple le droit de choisir son gouvernement par des moyens démocratiques. AI s'est procuré un exemplaire de la brochure, qui effectivement ne préconise pas le recours à des moyens violents pour assurer un changement de gouvernement au Ghana.

Les trois accusés ont été déclarés coupables. M. Mensah a été condamné à huit ans de travaux forcés, M. Karikari à six ans et M. Quaye à cinq ans. Les trois condamnés ont maintenant la possibilité de présenter un recours. La cour d'appel n'a pas encore fixé la date de l'audience.

Envoyer à l'adresse suivante des lettres rédigées en termes courtois demandant une mesure de clémence pour M. Mensah et ses collègues: General Ignatius Acheampong, Head of State and President of the Supreme Military Council, the Castle, Osu, Accra, Ghana.

Franç MIKLAVCIC - Yougoslavie

Franç MIKLAVCIC, âgé de 56 ans, juge à Ljubljana, a été arrêté dans son tribunal le 17 mai 1976. Son procès s'est déroulé du 12 au 15 octobre dans la ville de Kranj, en Slovénie septentrionale. Il avait la réputation d'être un juge équitable, ayant le souci des droits de

l'homme. Il a été déclaré coupable en vertu de l'article 101, alinéa 1 du code pénal yougoslave (atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Etat), de l'article 118, alinéa 2 (propagande hostile) et de l'article 320, alinéa 2 (révélation de secrets officiels).

M. Miklavcic a été condamné à 5 ans et 8 mois de prison à régime strict.

Le cas de M. Miklavcic est étroitement lié à celui du poète catholique bien connu Edvard Kocbek. En 1975, M. Kocbek, dans une interview publiée dans la revue mensuelle slovène *Zaliv* paraissant à Trieste (Italie), a attribué l'exécution de plusieurs milliers de Slovènes anticomunistes à des partisans. Après cette interview, la presse officielle yougoslave a déclenché une campagne contre M. Kocbek, âgé de 70 ans, l'accusant de déformer l'histoire de la Slovénie.

Le lauréat allemand du prix Nobel Heinrich BÖLL a été l'un des signataires d'appels internationaux lancés en faveur de M. Kocbek. Dans un numéro ultérieur de la revue *Zaliv*, Franc Miklavcic, ami personnel de M. Kocbek et membre non communiste du front yougoslave de libération durant la guerre, a soutenu les assertions du poète. Il a affirmé que la description donnée par M. Kocbek de l'exécution de Slovènes à la fin de la guerre, en 1945, reposait sur des sources historiques authentiques.

La condamnation de M. Miklavcic se fondait en partie sur son journal intime, écrit entre 1939 et 1976, dans lequel il aurait prétendument préconisé l'unité de tous les membres du groupe ethnique des Slovènes au sein d'une démocratie de type occidental. Le tribunal n'a toutefois pas prouvé que M. Miklavcic ait rédigé son journal à des fins autres que privées.

Envoyer à l'adresse suivante des lettres rédigées en termes courtois demandant une révision du cas de M. Miklavcic: M. le Président J.B. Tito, Belgrade, R.F.S. de Yougoslavie.

Andreas DEDOTIS - Grèce

Andreas DEDOTIS fait partie d'une trentaine de Témoins de Jéhovah actuellement emprisonnés en Grèce pour objection de conscience.

La Grèce n'admet pas l'objection de conscience et la constitution de 1975 réaffirme en son article 4 que: «Tout Grec capable de porter les armes est tenu de contribuer à la défense de la patrie conformément à la loi». L'article 13 de la constitution dispose que: «Nul ne sera exempté de l'accomplissement de ses obligations envers l'Etat ni ne pourra refuser de se conformer aux lois à raison de ses convictions religieuses».

La condamnation infligée aux objecteurs de conscience s'élève en moyenne à 4 ans et demi de prison. Les condamnations de la plupart des Témoins de Jéhovah sont réduites en appel et ils bénéficient de remises de peine

pour bonne conduite. Mais ces remises ne présentent habituellement qu'un avantage théorique, car les objecteurs de conscience sont appelés à nouveau dès qu'ils sont libérés et s'ils persistent à refuser d'accomplir leur service, ils sont renvoyés en prison. Cela peut continuer jusqu'au moment où ils ont dépassé l'âge de 40 ans, et AI connaît de nombreux cas d'hommes purgeant actuellement leur troisième condamnation à une peine de prison.

Andreas Dedotis souffre d'une arthrite déformante des orteils et lors de son premier appel au service militaire, il y a trois ans, il a été réformé pour cette raison. On lui a déclaré alors que dans deux ans il serait définitivement réformé, mais en fait il a été appelé à nouveau. Ayant refusé d'accomplir son service militaire à cause de ses croyances religieuses, il a été inculpé et jugé.

Le 23 février 1976, il a été condamné à 4 ans et demi de prison.

La peine a été ramenée à un an en appel sur présentation de preuves relatives à sa maladie. Il a été libéré en septembre 1976, ayant bénéficié d'une remise de peine pour bonne conduite.

Après sa libération, il a été appelé à nouveau. Ayant, pour des raisons d'ordre familial, tardé à se présenter, il a été accusé de désertion. Il est actuellement détenu à la prison d'Avlon en attendant son procès. Sa famille s'inquiète vivement au sujet de sa santé.

Envoyer des lettres rédigées en termes courtois pour demander sa libération à: Son Excellence M. Constantin Karamanlis, Premier Ministre, Athènes, Grèce, et à: Son Excellence M. Evangelos Averoff-Tositsas, Ministre de la défense nationale, Ministère de la défense nationale, Holargos, Athènes, Grèce.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le secrétariat international a appris en novembre la libération de 86 prisonniers adoptés et a pris en charge 77 cas nouveaux.

LE PRÉSIDENT DE LA ROUMANIE COMMUE DES PEINES DE MORT

M. Nicolae CEAUCESCU, président de la Roumanie, a commué les peines de mort prononcées contre deux citoyens roumains, Bogdan IORDANESCU et Nicolae ILLIES.

En août 1976, les deux hommes avaient, en vertu de l'article 157 du code pénal roumain, été condamnés à mort par un tribunal militaire pour espionnage économique.

Le 8 septembre, AI a écrit au président Ceaucescu pour le prier de prendre toutes les mesures possibles afin d'assurer que la Roumanie se joigne aux pays, de plus en plus nombreux, qui ont en fait cessé d'appliquer la peine de mort, et d'exercer son pouvoir de grâce pour commuer les peines de mort prononcées contre MM. Iordanescu et Illies.

AI a écrit à nouveau au président Ceaucescu pour exprimer sa satisfaction devant la décision prise. □

MORTS EN DÉTENTION ET TORTURES AU PARAGUAY

Le 5 décembre, *AI* a demandé au président Alfredo STROESSNER des explications au sujet du décès, intervenu récemment, de personnes détenues par la police, dont certaines sont mortes à la suite de tortures prolongées. Ces personnes, parmi lesquelles il y avait de nombreux paysans, étaient soupçonnées d'opposition politique (*Bulletin CAT*, octobre).

L'un des cas les plus récents est celui de Sixto MELJAREJO, paysan âgé de 26 ans, originaire de Quiindy, ville située dans l'intérieur du Paraguay, qui est mort en prison en septembre 1976, prétendument dans des circonstances non éclaircies. M. Meljarejo avait été arrêté le 1er juin dernier, en même temps que son père, âgé de 67 ans - qui est toujours en prison. Tous deux ont été transférés dans la capitale, Asunción, au service des enquêtes de la police, connu pour être un centre de torture.

AI a exprimé sa profonde inquiétude au sujet du «décès d'un homme jeune et en bonne santé, trois mois après avoir été placé sous garde à vue».

AI a cité le cas de cinq autres décès intervenus récemment, à la suite de tortures semblables, et a donné les noms de plusieurs personnes qui auraient été tuées à leur domicile par la police.

Parmi ces personnes se trouvaient deux responsables de syndicats ruraux, qui ont été décapités devant leurs femmes et leurs enfants en avril 1976. Plus tard, la femme de l'un d'eux a été arrêtée et torturée. Elle figure parmi les prisonniers politiques qui ont perdu la raison à la suite de tortures et dont le nombre, selon les estimations, se situe entre 500 et 800.

Dans sa lettre au président du Paraguay, *AI* a mentionné les violations flagrantes des droits de l'homme commises par des membres des forces de sécurité et que les autorités tolèrent manifestement. □

105 DÉTENUS LIBÉRÉS AU MAROC APRÈS UNE GRÈVE DE LA FAIM

Cent cinq prisonniers politiques au Maroc ont été libérés le 8 décembre après avoir pris part à une grève de la faim. Ils étaient détenus sans jugement depuis novembre dernier. Un des magistrats chargés de l'instruction a annoncé qu'ils étaient hors de cause.

En tout, 240 détenus de la prison de Casablanca ont fait la grève de la faim du 15 novembre au 4 décembre pour protester contre le fait que leur procès était remis pour une durée indéfinie. Le 8 novembre, ils ont écrit au ministre de la justice pour annoncer leur décision et ont demandé à être jugés ou libérés.

Ceux qui avaient participé à la grève de la faim et qui sont restés en prison ont été arrêtés au début de l'année 1976. Ils sont maintenant 135 au total. A la fin de la grève, le gouvernement a donné l'assurance que leur procès aurait lieu d'ici février 1977.

Les prisonniers appartiennent au mouvement frontiste, qui a été lancé en 1970 par de jeunes intellectuels marxistes mécontents des partis traditionnels de l'opposition au Maroc.

Un grand nombre de frontistes détenus depuis 1972 ou 1973 ont été jugés en juillet et en août 1976. Nombre d'entre eux ont été acquittés ou condamnés à des peines inférieures à 3 ans de prison, qu'ils avaient déjà accomplies au moment de leur procès. □

LA SYRIE LIBÈRE UN PRISONNIER ADOPTÉ PAR *AI*

AHMAD CHEIKH QASSEM, prisonnier syrien adopté par *AI*, a été libéré au début du mois de décembre 1976, après cinq ans de détention sans inculpation ni jugement dans la prison d'Al Mezze. Sa libération a coïncidé avec une campagne d'action urgente lancée par *AI* le 2 novembre, demandant sa libération immédiate. Selon les informations reçues, il était en danger de mort du fait d'une maladie de cœur et ne recevait pas le traitement médical nécessaire. □

UN TRIBUNAL DE MUNICH INNOCENTE UN MEMBRE D'*AI*

Un membre de la section d'*AI* de la République fédérale d'Allemagne a été déclaré non coupable d'outrages envers le chah d'Iran au cours d'une manifestation. Il s'agit de Jan MÜHLSTEIN, qui avait placé sur un stand une pancarte portant l'inscription «Iran: le chah reconnaît la pratique de la torture» alors qu'il faisait fonction d'adjoint du responsable d'une manifestation d'*AI* qui a eu lieu le 15 octobre dernier à Munich. La police avait arrêté M. Mühlstein et confisqué la pancarte.

Le 19 novembre, le tribunal de district de Munich a rejeté une demande du procureur général tendant à ce que la confiscation de la pancarte soit confirmée.

En réponse à l'accusation d'outrages envers un chef d'Etat, M. Mühlstein a produit plusieurs articles de journaux, et notamment une interview du chah publiée dans le journal français *Le Monde*, au cours de laquelle le chah a été questionné sur l'emploi de la torture en Iran. Lors de l'interview la plus récente, le chah a déclaré: «Pourquoi n'emploierions-nous pas les méthodes que vous autres Européens? C'est de vous que nous avons appris les méthodes perfectionnées de torture. Vous utilisez des méthodes psychologiques pour apprendre la vérité; nous en faisons autant.»

Le tribunal de district de Munich a conclu comme suit: «Il ne peut y avoir de doute sérieux sur l'exactitude des déclarations du chah d'Iran reproduites dans ce quotidien français indépendant qui jouit d'une réputation mondiale. L'affirmation de l'accusé fondée sur des déclarations selon lesquelles le chah reconnaît l'emploi de la torture relève du droit fondamental à la libre expression des opinions et de la défense d'intérêts légitimes.» □

APPEL D'*AI* AU SUJET DE PEINES DE MORT EN FRANCE

En novembre 1976, les sections nationales d'*AI* ont adressé à M. GISCARD D'ESTAING, président de la République française, un appel lui demandant de commuer les condamnations à mort prononcées contre Marcellin HORNEICH et son neveu Joseph KELLER. Les deux hommes avaient été condamnés à mort en juin pour le meurtre de deux auto-stoppeurs et leur pourvoi en cassation a été rejeté en octobre. Ils attendent le résultat du recours en grâce adressé au président de la République.

En 1976, la Cour de cassation a confirmé quatre condamnations à mort, dont une seule a été commuée par le président de la République. Il s'agit de la condamnation à mort de Moussa BENZAHRA, confirmée par la Cour de cassation en mai et commuée par le président en août. La Cour a confirmé en juin la condamnation à mort prononcée contre Christian RANUCCI et son recours en grâce a été rejeté. Son exécution, en juillet, a été la première en France depuis trois ans.

Une cinquième personne doit être jugée en France pour un crime passible de la peine de mort. Il s'agit de Patrick HENRY, accusé du meurtre d'un enfant. □

AI DEMANDE LA LIBÉRATION D'UN PHYSICIEN EN RDA

Le 3 décembre, *AI* a adressé à M. Erich HONECKER, président du conseil d'Etat de la République démocratique allemande (RDA) un appel lui demandant de faire libérer le professeur Robert HAVEMANN et plusieurs autres citoyens de la RDA.

Le professeur Havemann, physicien et philosophe marxiste âgé de 67 ans, qui est un des principaux critiques de certains aspects de la politique pratiquée par le gouvernement de son pays, a été arrêté le 26 novembre et accusé de «porter atteinte à l'ordre et à la sécurité» de la RDA. On pense généralement que la raison immédiate de son arrestation est à chercher dans ses protestations publiques contre l'expulsion du chansonnier Wolf BIERMANN.

M. Biermann avait quitté la République fédérale d'Allemagne (RFA) pour immigrer en RDA en 1953. Depuis ce temps, il a ouvertement critiqué les deux gouvernements allemands. En novembre 1976, alors qu'il faisait une tournée de trois semaines en RFA, les autorités de la RDA l'ont privé de sa nationalité, prétendument en raison de ses «représentations hostiles». Outre le professeur Havemann, plusieurs autres citoyens de la RDA, dont l'écrivain Jürgen FUCHS, ont été arrêtés pour avoir protesté contre l'expulsion de M. Biermann.

Le professeur Havemann fait l'objet d'une interdiction de quitter son domicile et personne n'est autorisé à s'approcher de la maison où il vit. □

Guatemala, suite de p. 1

systématiquement intégrés dans l'appareil de sécurité sur une base semi-permanente».

Il donne des précisions concernant:

- le nombre probable d'exécutions extra-judiciaires et la répartition géographique de ces exécutions au Guatemala;
- la pratique de la torture, habituellement signalée en liaison avec les exécutions extra-judiciaires;
- la base juridique des formations paramilitaires appelées escadrons de la mort;
- l'importance des actes de violence politique émanant de l'opposition clandestine.

Il y est précisé qu'entre le 1er juillet 1974, date à laquelle le président Kjell LAUGERUD est entré en fonction, et le mois d'avril 1976, *AI* a eu connaissance de 379 cas de décès et de disparitions dans lesquels on pense qu'il y a eu exécution extra-judiciaire. Toutefois, il est signalé que depuis quelque temps, à la suite notamment de modifications intervenues dans la composition du gouvernement, il y a lieu de penser que le président Laugerud pourrait s'efforcer de mettre un terme aux exécutions et aux enlèvements.

Amnesty International Briefing on Guatemala, 17 pages, publié par Amnesty International Publications, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne, peut être obtenu auprès des sections nationales d'*AI*. Prix: 40 pence (un dollar des Etats-Unis), port et emballage en sus. Prix de l'abonnement annuel donnant droit à dix cahiers consacrés à divers pays: 6 livres sterling (quinze dollars des Etats-Unis), port compris. □

Les **INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES** sont la traduction française de la *NEWSLETTER* publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne.

La gauche portugaise accusée de torture

Un comité spécial créé en janvier 1976 par le conseil portugais de la révolution affirme que des centaines de citoyens ont été arbitrairement arrêtés et dans bien des cas maltraités et torturés à l'époque où l'aile gauche des militaires gouvernait le pays. Les abus auraient été commis entre septembre 1974, date de la chute de l'ancien président Antonio SPINOLA, et novembre 1975, époque de ce qu'on appelle le coup d'Etat avorté de l'extrême gauche.

Dans un rapport publié le 3 décembre, le comité désigne la force de sécurité militaire maintenant dissoute du COPCON comme étant l'organisme principalement responsable des abus en question. Il déclare que les arrestations étaient fréquemment opérées à la suite de dénonciations anonymes, souvent au moyen de mandats en blanc signés d'avance, et parfois sans aucun mandat.

C'est au quartier général du régiment d'artillerie de Lisbonne et à celui de la police militaire de la capitale que se seraient produits les actes de brutalité les plus violents. Les victimes étaient continuellement battues au cours des interrogatoires, arrosées d'eau froide au moyen de tuyaux d'arrosage, forcées à courir; on leur infligeait des coups sur la plante du pied, des brûlures à la tête au moyen d'allumettes, on les éblouissait au moyen de rayons infrarouges et l'on menaçait des membres de leur famille. Il est dit dans le rapport que «les passions humaines les plus abjectes, les plus sordides et les plus variées concouraient à une démonstration tumultueuse de dégradation collective».

Le président Antonio Ramalho Eanes a immédiatement ordonné une enquête et le renvoi immédiat de l'armée de ceux qui ont

été directement mêlés aux mauvais traitements et aux tortures infligés aux détenus.

Il a fait mention des procès intentés à d'anciens agents de la PIDE, la redoutable police de sûreté du régime antérieur à 1974. Lors du premier procès, qui a pris fin le 2 décembre, Alberto Raul de CARVALHO, ancien officier supérieur de la PIDE, a été privé de ses droits civiques pour cinq ans. Bien que le tribunal l'ait déclaré coupable, il ne lui a pas infligé de peine de prison en raison de «circonstances atténuantes extraordinaires». Cette décision a provoqué de nombreuses protestations publiques. □

NOUVELLES ATROCITÉS EN OUGANDA

Selon des informations récentes, les atrocités commises avec l'assentiment des pouvoirs publics se poursuivent en Ouganda. Une des dernières victimes, M. Jimmy PARMA, chef du service photographique au ministère de l'information, a été enlevé en octobre dans une rue de Kampala par des hommes armés en civil, dont on pense qu'ils appartiennent à l'armée. Son cadavre a été découvert quelques jours plus tard dans une forêt à proximité de la capitale. On a appris plus tard que M. Parma avait pris des photographies du corps partiellement brûlé de Mme Dora BLOCH, femme de 74 ans possédant les nationalités britannique et israélienne, qui avait disparu après le sauvetage, par les forces israéliennes, des otages détenus à l'aéroport d'Entebbe en juillet dernier. Les autorités ougandaises ont persisté à nier avoir connaissance de la mort de Mme Bloch.

Un mois plus tôt, John SERWANIKO, rédacteur d'un quotidien catholique, a été trouvé mort dans sa cellule du commissariat principal de police à Kampala. Il était arrêté depuis six semaines, prétendument parce que des tracts critiquant le président Idi AMIN avaient été trouvés dans son bureau. Deux de ses collègues, Bob KAKEMBO et Jim LUYIMA, sont maintenant menacés d'un procès pour crime de trahison et de condamnation à mort par un tribunal militaire.

Le gouvernement ougandais nie toujours qu'il y ait eu un massacre à l'université Makerere le 3 août dernier, lorsque l'armée a attaqué un grand nombre d'étudiants non armés qui manifestaient pour protester contre les conditions d'existence misérables de la population rurale du pays. D'après des renseignements de source sûre, plus de 300 étudiants ont été tués et un très grand nombre ont été torturés après leur arrestation (*Informations*, septembre).

Par contre, le gouvernement reconnaît maintenant implicitement qu'il était responsable du massacre d'un nombre non déterminé de citoyens du Kenya après le raid israé-

lien sur Entebbe; il aurait en effet accepté de verser des indemnités pour le décès de ces personnes. L'Ouganda avait ouvertement accusé le Kenya de complicité dans l'opération du commando israélien. Un certain nombre de ressortissants du Kenya sont toujours portés «disparus» en Ouganda. Selon un ancien inspecteur de la police secrète ougandaise, qui vit en exil, plus de 300 000 civils, 10 000 soldats et 3 000 policiers ont été tués depuis le début du règne du président Amin, il y a 5 ans, mais AI n'est pas en mesure de vérifier ces chiffres.

En 1974, la Commission internationale de juristes a présenté à la Commission des droits de l'homme des Nations unies un rapport sur les violations des droits de l'homme en Ouganda. Le cas de l'Ouganda sera examiné à nouveau en février prochain par la Commission des droits de l'homme. □

DEUX HOMMES TORTURÉS LIBÉRÉS AUX PHILIPPINES

Le 26 novembre, la cour suprême des Philippines a révoqué les peines d'emprisonnement à vie prononcées contre deux hommes qui avaient avoué, sous la torture, avoir commis un vol à main armée et un meurtre.

La cour suprême a adressé un avertissement aux responsables de l'application des lois, leur demandant de s'abstenir de maltraiter des suspects pour obtenir des aveux. Elle a aussi demandé au ministère de la justice de prendre des mesures appropriées à l'égard des gendarmes qui avaient eu recours «à une série impressionnante de procédés du troisième degré pour arracher des aveux» aux accusés. La cour a estimé que la condamnation des deux hommes ne pouvait être fondée simplement sur des aveux obtenus en dehors du tribunal et rétractés ultérieurement. «De tels aveux sont obtenus par la force, la violence ou les menaces», a-t-elle ajouté.

Les deux prisonniers étaient accusés d'avoir tué un homme dans la ville de Sultan Kudarat en janvier 1973. Ils ont déclaré à la cour qu'ils avaient été soumis, au cours de leur détention,

à des brutalités particulièrement douloureuses, et notamment à des agressions d'ordre sexuel.

Dans son avertissement, la cour a cité une décision antérieure ainsi conçue: «Il convient une fois de plus de bien faire comprendre aux fonctionnaires de la police que les exigences impératives de la vérité et de l'humanité condamnent le recours à la force et à la violence pour arracher des aveux à des victimes non consentantes... La loi ne serait pas respectée si l'on appliquait des méthodes illicites pour en assurer l'application.» □

ON CONTINUE À TORTURER EN ESPAGNE

Malgré la libéralisation progressive en Espagne au cours de l'année 1976, des allégations de torture continuent à parvenir au monde extérieur, notamment en provenance du pays Basque.

Dans les milieux juridiques des provinces basques, on affirme que les forces de sécurité espagnoles chargées de l'enquête sur le meurtre d'un fonctionnaire et de trois policiers tués à San Sebastian le 4 octobre ont eu largement recours à la torture. Les meurtres commis auraient été suivis de «trois journées de terreur» au cours desquelles les forces de sécurité recherchaient des suspects. Des centaines de personnes ont été détenues temporairement pour être interrogées et, d'après des avocats de la région, la plupart d'entre elles ont été torturées avant d'être relâchées faute de preuves.

La législation espagnole interdit à la presse de signaler les descentes de police accompagnées de violences et les mauvais traitements qu'auraient subis les personnes arrêtées. Toutefois, le *Guardian* de Londres du 11 novembre reproduisait le texte de la plainte portée par l'une des victimes, un catholique âgé de 43 ans, qui déclarait notamment: «On m'a ordonné de me déshabiller complètement... Ils m'ont lié les mains derrière le dos et m'ont ligoté sur une table placée à côté d'une baignoire pleine d'eau sale...»

(suite en p. 2, col. 3, Bulletin CAT)

DES MANIFESTANTS POLONAIS «TORTURÉS»

Le comité polonais pour la défense des travailleurs s'est plaint de ce que les personnes qui avaient protesté contre l'annonce, par le gouvernement, de hausses des prix de produits alimentaires en juin dernier, avaient été torturées par la police. Ce comité, qui œuvre ouvertement en Pologne pour assurer le respect des normes juridiques en vigueur, a affirmé dans une lettre adressée au parlement polonais le 15 novembre que la police a forcé des travailleurs détenus à effectuer le «parcours de santé» - dans certains cas quatre fois - ce qui consiste à courir entre deux haies de policiers qui frappent les détenus à coups de matraque. Parmi les traitements infligés, il y a celui qui consiste à couper les cheveux et la barbe des prisonniers au moyen d'un couteau, ce qui est très douloureux.

D'après la lettre, les victimes des pires brutalités étaient les travailleurs de l'usine de tracteurs Ursus près de Varsovie et ceux de Radom, ville située à environ 110 kilomètres de la capitale. «Une vérification portant au total sur 96 cas à Radom a permis de constater qu'il y a eu 93 cas de torture et plus de la moitié des 94 manifestants de l'usine Ursus qui avaient été arrêtés ont aussi été battus».

Jan BROZNYA, de Radom, aurait été matraqué dans la rue quatre jours après la manifestation de juin. Un médecin l'a examiné au poste de police et a déclaré qu'il avait simplement un «œil au beurre noir». Le lendemain, il a été hospitalisé et il est mort le 30 juin d'une hémorragie cérébrale.

Le comité affirme en outre que ses propres membres ont été persécutés pour avoir assisté à des procès et interviewé des membres de la famille de détenus. Le chargé de recherche Miroslaw CHOJECKI aurait été renvoyé de l'institut de recherche atomique le 21 octobre et interrogé par la police durant 13 heures au sujet de ses activités au sein du comité. Ludwik DORN, les menottes aux mains, a été battu, à moitié étranglé et insulté avec des slogans antisémites après que lui et quatre autres membres du comité avaient essayé d'assister au procès de quelques-uns des travailleurs qui avaient pris part aux manifestations. Le comité a publié ces exemples en même temps qu'un certain nombre d'autres cas.

Envoyer aux adresses suivantes des lettres rédigées en termes courtois pour demander une enquête officielle sur chacun des cas de mauvais traitements des protestataires de juin et sur le harcèlement des membres du comité pour la défense des travailleurs: Son Excellence Monsieur W. Berutowicz, Ministre de la Justice, Aleje Ujazdowskie 11, Varsovie, Pologne; et: Monsieur Edward Gierek, Premier Secrétaire du Comité central, Parti unifié des travailleurs polonais, Nowy Swiat, Varsovie, Pologne.

UN COUPLE ET UN BÉBÉ DISPARUS EN ARGENTINE

Les persécutions de réfugiés d'Amérique latine vivant en Argentine ont pris des proportions dramatiques en 1976. Parmi les seuls réfugiés uruguayens, il y a eu au moins 70 enlèvements. Certains d'entre eux ont été relâchés après interrogatoire et torture par leurs ravisseurs non identifiés, qui appartiennent aux forces de sécurité de l'Argentine et de l'Uruguay. D'autres ont été retrouvés

appels

morts et mutilés. Mais la plupart des soixante-dix ont disparu sans laisser de traces.

Le 27 septembre, un couple de réfugiés uruguayens, Jorge ZAFFARONI CASTILLA, âgé de 23 ans, et sa femme Maria Emilia ISLAS DE ZAFFARONI, a été enlevé à son domicile de Buenos Aires par un groupe d'hommes armés de mitraillettes, en même temps que leur fille Mariana ZAFFARONI ISLAS, âgée d'un an.

Des membres de la famille ont entrepris des recherches qui sont restées vaines et ont lancé des appels publics à l'aide pour les retrouver.

Envoyer des appels rédigés en termes courtois aux autorités argentines leur demandant de prendre des mesures pour protéger les réfugiés et pour retrouver le couple Zaffaroni et son enfant et les adresser à: Exmo. Gral. Jorge Rafael Videla, Presidente de la República Argentina, Casa de Gobierno, Buenos Aires, Argentine; et à: General Albano Harguindeguy, Ministro del Interior, Balcarce 50, Buenos Aires, Argentine.

DISPARITIONS ET DÉCÈS À LA SUITE DE TORTURES AU MAROC

Une série de procès politiques qui se sont déroulés en août 1976 ont permis de recueillir d'importants éléments de preuves sur le recours à la torture par la police marocaine. Des observateurs d'AI ont assisté à plusieurs de ces procès.

Sur un total de quelque 350 prisonniers politiques jugés sous divers chefs d'accusation liés à leur opposition au gouvernement du roi HASSAN II, plus de 200 ont été acquittés ou condamnés à des peines inférieures à 3 ans. De nombreux accusés étaient détenus depuis 1973 et certains depuis 1972.

Les rapports de trois missions d'AI au Maroc, en avril, en juillet et en août 1976 contiennent des exposés relatifs aux mauvais traitements et aux tortures infligés à des détenus politiques alors qu'ils étaient entre les mains de la police dans des centres de détention secrets.

Les deux principaux centres dans lesquels la police détient secrètement des prisonniers politiques se trouvent à Casablanca. L'un des deux serait situé dans le quartier de Moulay Cherif et l'autre dans les caves de l'aéroport d'ANFA, destiné aux vols intérieurs.

Les méthodes de torture ont été décrites au cours des procès. Les détenus recevaient des chocs électriques au niveau des yeux et des parties génitales; on les suspendait par les mains et par les pieds pendant des périodes prolongées; on les battait, plus particulièrement en leur assénant des coups sur la tête; on leur introduisait dans la bouche, jusqu'à la limite de l'asphyxie, des chiffons trempés dans des excréments; on les menaçait avec des chiens dressés; on les exposait à une lumière violente; certains d'entre eux avaient les yeux bandés et portaient des menottes pendant des périodes pouvant aller jusqu'à six mois. Le tribunal a rejeté la demande, formulée par les avocats lors du procès, tendant à ce que les policiers responsables soient désignés nommément.

Parmi les nombreux membres de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) qui ont été arrêtés en 1973, dix seraient morts des

suites des tortures subies, dont MOHAMED ZAKARIA LAABDI, qui était d'abord détenu à Moulay Cherif et ensuite à ANFA. Au début de l'année 1974, il délirait, vomissait du sang et souffrait d'une maladie de la peau contagieuse, mais la police aurait refusé de le transférer ou de fournir les soins médicaux appropriés.

Neuf autres personnes ont disparu depuis leur arrestation et l'on craint qu'elles aussi ne soient mortes. Parmi elles se trouvait ABDELLATIF ZEROUAL, instituteur et dirigeant connu de l'opposition de gauche, âgé de 30 ans, qui avait été arrêté en novembre 1974 après avoir été condamné par contumace à perpétuité en été 1973 (*Bulletin CAT*, février et novembre 1975). On pense maintenant qu'il est mort des suites des tortures subies à Rabat, cinq jours après son arrestation. Lorsqu'il a été vu pour la dernière fois par ses compagnons, il était incapable de marcher et on le transportait sur une peau de mouton pour lui faire subir un nouvel interrogatoire.

Envoyer aux adresses suivantes des lettres rédigées en termes courtois demandant une enquête impartiale sur les allégations de torture et la détention secrète prolongée: Sa Majesté le Roi Hassan II, Rabat, Maroc; et Son Excellence Monsieur Abbes Kaissi, Ministre de la Justice, Rabat, Maroc.

Espagne, suite de p. 1 Bulletin CAT

Ils ont plongé de force ma tête dans l'eau sale... Le sentiment qu'on éprouve lorsqu'on est torturé de cette façon est le désir de mourir le plus vite possible». Cet homme a aussi été battu avant d'être relâché faute de preuves. Sa plainte est accompagnée d'un certificat médical qui confirme les mauvais traitements dont il fait état.

Les tribunaux ne sont saisis que d'un très petit nombre d'allégations de torture. Mais bien que les accusations portées aient été confirmées, les membres responsables des forces de sécurité n'ont été condamnés qu'à des peines de 3 à 25 jours de prison et à des amendes. Le seul tortionnaire condamné à une peine plus longue était un inspecteur de police des îles Canaries, qui a été condamné à 5 mois de prison pour avoir fait subir des tortures graves à un prisonnier en septembre 1975. Il doit encore passer en jugement pour le meurtre d'un autre prisonnier. □

JEUNE INDONÉSIEEN TORTURÉ POUR UN LARCIN

La presse indonésienne a récemment publié le cas d'un garçon âgé de 14 ans qui a été torturé pour avoir prétendument volé un kilogramme de clous de girofle dans une plantation. Ce vol aurait été commis dans la ville de Lampung, dans la partie méridionale de Sumatra. Le garçon, nommé SULMANAN, aurait subi des tortures si graves qu'il est menacé de perdre les deux mains. Les autorités ont ordonné une enquête.

Le militant indonésien des droits de l'homme H.J. PRINCEN a protesté publiquement contre le traitement infligé à Sulmanan, qu'il considère comme un exemple des peines excessives infligées pour des délits mineurs dans son pays.

M. Princen a lui-même été détenu pendant un an après les manifestations d'étudiants qui ont eu lieu lors de la visite du premier ministre japonais Kakuei TANAKA en janvier 1974. □